



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 456-2019

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES SAINT-MICHEL-DES-SAINTS – JOLIETTE (CIRCUIT 32), RAWDON – JOLIETTE (CIRCUIT 34)

AVIS est, par les présentes, donné à tous les utilisateurs du transport en commun des circuits 32 et 34 que lors de la séance ordinaire du 28 novembre 2018, le Conseil de la MRC de Joliette a adopté le projet de règlement numéro 456-2019 dont le but est d'établir un service de transport en commun de personnes pour le circuit 32, Saint-Michel-des-Saints – Joliette et le circuit 34, Rawdon Joliette.

CE RÈGLEMENT EST APPLICABLE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut consulter le site Internet de la MRC de Joliette www.mrcjoliette.qc.ca.

Donné à Joliette ce 29^e jour de novembre deux mille dix-huit.

A handwritten signature in blue ink that reads "Denis Savard".

Denis Savard
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim